

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
--------------------	----------------	---

98	98	79
----	----	----

PRÉSENTS	64
POUVOIRS Suppléants	6
POUVOIRS Titulaires	9
ABSENTS	19

Vote Pour :	79
Vote Contre :	0
Abstention :	0

CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SÉANCE DU LUNDI 15 OCTOBRE 2018

**Date de la Convocation**

9 OCTOBRE 2018

**Date d’Affichage**

10 OCTOBRE 2018

L’an deux mille dix-huit le quinze octobre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Jean- Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno De BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Claude FITA, Claire FITA, Alain GLADE, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Claude LABRANQUE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Richard MARTINEZ, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Ludovic RAU, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, Pascal NEEL à Marie-Claire De MONTLEAU, François VERGNES à Roger POURCEL,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire :** Mesdames et Messieurs Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Dominique BOYER à Alain SORIANO, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christian JEANJEAN à Bernard AUDARD, Alain LAPORTE à Caroline BREUILLARD, Patrick MONTELS à Françoise BARTHES, Pascale PUIBASSET à Maryline LHERM, Denis TENEGAL à Olivier DAMEZ, Gilles TURLAN à Alain GLADE,

**Absents excusés :** Mesdames et Messieurs Julienne AUREL, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Christophe CAUSSE, Maryse ESCRIBE, Philippe GONZALEZ, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Chantal LAFAGE, Jean-Paul LALANDE, Marie-France MOMMEJA, Stéphanie NELATON, Christian PERO, Guy PONS, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Pierre VERDIER,

**Secrétaire de séance :** Monsieur Paul BOULVRAIS

N°231\_2018

ACTES : 2.1.1

**OBJET DE LA DELIBERATION : 6 - Délibération rectificative d’erreur matérielle dans la délibération n°116\_2018 du 14 mai 2018 portant sur la modification n°4 du Plan Local d’Urbanisme de Couffouleux**

## Exposé des motifs

Suite à une erreur matérielle, la délibération n°116\_2018 du 14 mai 2018 portant sur la modification n°4 du Plan Local d'urbanisme de Couffouleux, il convient de prendre une délibération rectificative afin de corriger le numéro de la modification concernée qui est le 5 et non le 4. Ainsi, il convient de rectifier le numéro de la modification du Plan Local d'Urbanisme indiqué dans l'objet de la délibération, dans l'exposé des motifs et dans le délibéré en remplaçant « modification n°4 » par « modification n°5 ». Les autres éléments de la délibération initiale restent inchangés.

## Le conseil de communauté,

Ouï cet exposé,

## Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la rectification du numéro de modification du Plan Local d'Urbanisme dans l'objet de la délibération, l'exposé des motifs et le délibéré en remplaçant « modification n°4 » par « modification n°5 ». Tous les autres éléments de la délibération initiale restent inchangés.
- **Autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le.....  
- et publication/affichage/notification  
du.....  
Le.....  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,

Le Président,  
Paul SALVADOR

